

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le vendredi 18 mars 2022, à 11 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

En raison de l'état d'urgence sanitaire présentement applicable et des mesures spéciales prises pour limiter la propagation du coronavirus, toute assemblée du conseil d'agglomération se tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les membres du conseil y seront présents par téléconférence.

En conséquence, le public ne sera pas admis à l'hôtel de ville durant la prochaine assemblée du conseil d'agglomération. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via la webdiffusion.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par écrit **avant 8 h, le vendredi 18 mars 2022**, selon les modalités prévues dans la procédure spéciale diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du **18 mars 2022**. Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**.

Fait à Montréal, le 11 mars 2022,

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 11 mars 2022

Date de la demande : Le 8 mars 2022